

## Le conseil communal

se réunira le **20 décembre 2024 à 08.15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

---

### ORDRE DU JOUR :

#### Séance publique:

1. Office social commun : avis sur les délibérations 2024.
2. Subsidés :
  - a) Harmonie municipale Grevenmacher : adaptation indemnité directeur musical.
  - b) Augmentation du subside pour travail de jeunesse en faveur des associations locales.
  - c) Adaptation du règlement communal relatif à l'octroi d'un subside scolaire.
3. Approbation d'un contrat de bail portant sur la mise à disposition d'installations au Centre culturel Machera pour l'exploitation d'une activité de restauration.
4. Décompte de travaux extraordinaires : Réaménagement du jardin de la Maison d'Osbourg : 247.940,57€.
5. Discussion et vote du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025.
6. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
7. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 10 décembre 2024 en présence de la secrétaire communale.

**Grevenmacher, le 10 décembre 2024.**

La secrétaire communale,

  
**Carine Majerus**



La bourgmestre,

  
**Monique Hermes**